

Date de dépôt : 28 novembre 2012

Réponse du Conseil d'Etat

à la question écrite urgente de M. François Lefort : Le Conseil d'Etat désire-t-il représenter la population genevoise dans les commissions locales d'information (CLI) du Bugey et de Creys-Malville ?

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 16 novembre 2012, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

Dans le pays voisin qui héberge des installations nucléaires à 60 km de Genève, la surveillance de ces installations est dévolue à l'Autorité de sûreté nucléaire (1). Dans les années 1980, des commissions locales d'information ont été mises en place par circulaire ministérielle autour de la plupart des installations nucléaires, et ont été formalisées dans la loi du 13 juin 2006 relative à la transparence et à la sécurité nucléaire, qui leur donne un statut législatif (2). Ces CLI associées à chaque installation nucléaire sont regroupées en association nationale ANCL (3). La mission des CLI est une mission de « suivi, d'information et de concertation en matière de sûreté nucléaire, de radioprotection et d'impact des activités nucléaires sur les personnes et l'environnement pour ce qui concerne les installations du site » (2). Dernièrement par ordonnance ministérielle du 5 janvier 2012, le statut législatif des CLI a été intégré au Code de l'environnement français, prenant acte de leur importance dans le processus de transparence des activités nucléaires (4).

Ces CLI accueillent des membres représentant des entités politiques de différents niveaux mais également des représentants associatifs de la société civile : « représentants des conseils généraux, des conseils municipaux ou des assemblées délibérantes des groupements de communes et des conseils régionaux intéressés, membres du Parlement élus dans le département,

représentants d'associations de protection de l'environnement, des intérêts économiques et d'organisations syndicales de salariés représentatives et des professions médicales, ainsi que personnalités qualifiées » (2).

La sûreté d'installations nucléaires situées à 60 km de notre communauté est un sujet d'importance et, nous faisant porte-parole des inquiétudes légitimes de la population, en regard par exemple à l'actualité récente de l'accident de Fukushima, nous serions heureux que le Conseil d'Etat représente les intérêts de notre communauté dans les instances de sécurité nucléaires françaises.

Cela étant exposé nous aimerions donc poser les questions suivantes au Conseil d'Etat :

- Le Conseil d'Etat compte-t-il représenter les intérêts de la population genevoise dans la CLI du Bugey ?*
- Le Conseil d'Etat compte-t-il représenter les intérêts de la population genevoise dans la CLI de Creys-Malville ?*
- Dans quel délai le Conseil d'Etat compte-t-il présenter la candidature de la République et canton de Genève aux CLI du Bugey et de Creys-Malville ?*

Questions que nous pourrions résumer en une question principale :

- Le Conseil d'Etat désire-t-il représenter la population genevoise dans les commissions locales d'information (CLI) du Bugey et de Creys-Malville ?*

Dans l'attente de votre prompt réponse, je vous prie, Mesdames et Messieurs les conseillers d'Etat, d'agréer l'expression de ma plus haute estime.

Sources :

- 1. <http://www.asn.fr/>*
- 2. <http://www.asn.fr/index.php/Bas-de-page/Autres-acteurs-du-controle/CLI>*
- 3. <http://www.anccli.fr/Qu-est-ce-que-l-ANCCLI>*
- 4. http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=9F7FD13AA951442179BE189E9D149A67.tpdjo09v_2?cidTexte=JORFTEXT000025104850&dateTexte=20120106*

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Le Conseil d'Etat est sensible à la thématique de la sûreté des installations nucléaires situées sur le territoire français qui, compte tenu de leur proximité avec le canton de Genève, sont susceptibles d'avoir un impact sur notre territoire.

Dans ce cadre, des démarches sont en cours, en collaboration avec les services de l'administration fédérale, pour améliorer les processus d'information entre les autorités compétentes françaises et celles de notre canton en cas d'incident sur le site du Bugey. De tels contacts existent déjà entre la Préfecture du Haut-Rhin et le canton de Bâle-Ville, conformément à un échange de lettres des 5 et 20 novembre 2008, entre le Conseil fédéral et le Gouvernement de la République française (le document peut être consulté à l'adresse suivante : http://www.admin.ch/ch/f/rs/c0_732_323_491.html).

A ce stade, la voie d'un échange d'informations avec les autorités préfectorales est donc privilégiée, du fait qu'elle s'inscrit dans le cadre fixé par l'Accord entre le Conseil fédéral suisse et le Gouvernement de la République française sur les échanges d'informations en cas d'incident, ou d'accident pouvant avoir des conséquences radiologiques, du 30 novembre 1989 (cf. http://www.admin.ch/ch/f/rs/c0_732_323_49.html).

Avant de pouvoir se prononcer sur une participation aux commissions locales d'information du Bugey et de Creys-Malville instituées par la législation française, le Conseil d'Etat doit encore bénéficier d'une évaluation quant à sa faisabilité et la plus-value qu'elle apporterait à notre canton.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Anja WYDEN GUELPA

Le président :
Pierre-François UNGER